Le très honorable M. MEIGHEN: De là la nécessité de ce bill.

Le très honorable M. GRAHAM:et le gouvernement ne doit pas être tenu responsable de ce que fait la Commission du port. Lorsqu'une Commission du port, soit de Vancouver, de Montréal ou d'ailleurs, désire construire un pont, elle est obligée, tout comme une compagnie particulière, d'obtenir le consentement du gouvernement par la voie ordinaire et de démontrer que le pont ne nuira pas à la navigation. Je n'insiste pas sur l'irrégularité, mais il faudrait maintenir les droits de la navigation même dans le cas de ponts construits par une Commission de port.

Le très honorable M. MEIGHEN: Oui. Parmi certaines notes élaborées qu'on m'a fournies, je trouve ceci:

Les commissaires du port ont acheté le pont et l'ont reconstruit, non pas tel qu'il était antérieurement, mais avec une travée mobile à bascule remplacant la travée démantibulée par le Pacific Gatherer en 1930.

C'est le nom de la barge.

Les plans de la construction modifiée furent approuvés conformément à la loi de protection des eaux navigables et à la loi des chemins de fer, mais l'avocat des commissaires du port de Vancouver a conseillé à ceux-ci de demander le vote d'une loi semblable à celle qui fut votée en 1931, afin de dissiper tout doute, et le département de la Justice a confirmé cette opinion.

Le très honorable M. GRAHAM: Cela règle la question. Les commissaires du port ont fait ce qu'ils devaient faire.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la deuxième fois).

TROISIÈME LECTURE

Le très honorable M. MEIGHEN propose la troisième lecture du bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la troisième fois et adopté).

BILL DES PENSIONSS

DEUXIÈME LECTURE

Le très honorable M. MEIGHEN propose la deuxième lecture du bill 119, Loi modifiant la loi des pensions.

La loi des pensions autorise le Gouverneur en Conseil à nommer un juge de la Cour Supérieure d'une province président intérimaire de la Commission des pensions pour un an, s'il arrive que ce poste devienne vacant. On me reprendra, si je fais erreur, mais je suis assez certain que M. le juge Taylor a été nommé à ce poste.

Le très honorable M. GRAHAM: Il est en fonction actuellement.

Le très honorable M. MEIGHEN: Il remplit cette fonction depuis près d'un an et on se propose de l'y maintenir une autre année. Il faut conséquemment modifier le Statut et substituer deux ans à un an. C'est l'objet du bill.

Le très honorable M. GRAHAM: Je voterais trois fois pour ce bill si j'en avais le droit. J'ai eu quelque chose à faire avec M. le juge Taylor et je crois que c'est l'un des meilleurs choix que n'importe quel gouvernement ait jamais fait.

Le très honorable M. MEIGHEN: Inutile d'ajouter qu'il vient de Portage-la-Prairie.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la deuxième fois.)

TROISIÈME LECTURE

Le très honorable M. MEIGHEN propose la troisième lecture du bill.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la troisième fois et adopté).

AJOURNEMENT

Sur la motion d'ajournement:

Le très honorable M. MEIGHEN: C'est aujourd'hui jeudi, mais comme il nous reste beaucoup à faire, surtout au comité de la banque et du commerce, il nous faudra siéger demain, et revenir mardi prochain. Nous ne siégerons pas lundi, jour de congé statutaire.

Le Sénat s'ajourne à trois heures demain après-midi.

SÉNAT

Vendredi 28 juin 1935.

Le Sénat se réunit à trois heures de l'aprèsmidi, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

BILL CONCERNANT LES FRUITS, LES LÉGUMES ET LE MIEL

RAPPORT DU COMITÉ

L'honorable M. DONNELLY présente le rapport du comité permanent de l'agriculture et des forêts sur le bill 95, Loi concernant les fruits, les légumes et le miel, et il propose qu'il soit adopté.

L'honorable G. V. WHITE: L'on devrait expliquer ce qui en est.

L'honorable J. J. DONNELLY: Honorables sénateurs, M. Wheeler, commissaire